

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan  
3 octobre 2024

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Gallichan

**Séance ordinaire** du conseil municipal de Gallichan, tenue le 3 octobre 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis ainsi que les conseiller(ères) suivants :

	M. Richard Vallières	Conseiller	Siège no 1
Absent	M. Daniel Bélanger	Conseiller	Siège no 2
	Mme Nathalie Shink	Conseillère	Siège no 3
	M. Jacklin Chabot	Conseiller	Siège no 4
	M. Fernand Nadeau	Conseiller	Siège no 5
	Poste vacant	Conseiller	Siège no 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Marquis, maire et Mme Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière.

## **2- MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

## **3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Présence
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 5 septembre et du 16 septembre 2024
5. Dépenses septembre 2024
6. Période de questions
7. Affaires en découlant :
  - 7.1 Soumissions analyses d'eau potable 2024
  - 7.2 Nouvelle résolution pour radars pédagogiques – demande de subvention au PAVL 2024-2026 Volet Soutien
  - 7.3 Panneau vide à l'entrée du village – idée marquise
  - 7.4 Gros panneau pompiers
  - 7.5 Démantèlement des bandes de la patinoire
8. Changement de soumissionnaire pour dalle de béton – Béton MS
9. Résolution déneigement des cours municipales
10. Résolution reddition de compte PAVL (PPA-CE)
11. Résolution adjudication emprunt
12. Avis de Motion pour Règlement – Concernant la diminution du nombre d'élus – Élection 2025
13. Résolution ventes de terrains municipaux
14. Résolution Services Pierre Goulet
15. Résolution facture Entente services sécurité incendie – 2e versement 2024
16. Nommer un agent de liaison pour les employés
17. Rapport des comités :
  - 17.1 Travaux sur la patinoire
  - 17.2 Travaux du drain à l'église
  - 17.3 Trousse nouveaux arrivants + pièce de théâtre + 5 à 7 avec remise des trousse
  - 17.4 Journal local Le Gallichan
18. Sujets divers :
  - 18.1 Formation OCARE pour l'employé municipal
  - 18.2 L'inspecteur en télétravail du 20 octobre au 15 novembre 2024
  - 18.3 Journée portes ouvertes à la caserne le 6 octobre 2024 de 10 :00 à 14 :00
  - 18.4 Inspections et vérification en sécurité incendie 2024-2025
  - 18.5 Frais d'avocat pour dossiers FQM, si nécessaire

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan  
3 octobre 2024

19. Dates des prochaines rencontres :
  - 19.1 Séance de travail
  - 19.2 Séance ordinaire
20. Période de questions
21. Fermeture de la séance

**R24-10-152** IL EST PROPOSÉ par M. Richard Vallières, APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉE

**R24-10-153** 4- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 SEPTEMBRE ET DU 16 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Fernand Nadeau, APPUYÉ par M. Jacklin Chabot et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 5 septembre 2024 et du 16 septembre soient acceptés tels que présentés au conseil;

ADOPTÉE

**R24-10-154** 5- **DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Vallières, APPUYÉ par M. Jacklin Chabot et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal de Gallichan autorise les dépenses énumérées;

ADOPTÉE

**BORDEREAU DE DÉPENSES MUNICIPALES**  
**Session du 3 octobre 2024**

<b>MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN</b>		
<b>Dépenses des salaires du mois</b>		
Paie des employés	Période se terminant 07-09-2024	2 401.17 \$
Paie des employés	Période se terminant 14-09-2024	2 641.24 \$
Paie des employés	Période se terminant 21-09-2024	2 399.00 \$
Paie des employés	Période se terminant 28-09-2024	2 466.90 \$
Paie des élus	Période se terminant 28-09-2024	2 385.12 \$
Revenu Québec	DAS d'Août	3 840.64 \$
Revenu Canada	DAS d'Août	1 361.13 \$
<b>Total des salaires du mois</b>		<b>10 244.18</b>
<b>Paiements préautorisés payés au cours du mois</b>		
Hydro Québec	Biblio/Âge d'Or 30	219.18 \$
	Centre Comm. 30	338.69 \$
	Éclairage 30	186.96 \$
<b>Total des paiements préautorisés</b>		<b>744.83</b>
<b>À payer par chèque</b>		
Corpo. Transp. Adapté	Versement 3 de 3	1 042.00 \$

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan  
3 octobre 2024

Sécurité Publique	Versement 2 de 2	17 153.00 \$
Les Ent. J.L.R.	Contrat Septembre	2 878.97 \$
Géothermie Abitibi	Installation Thermopompe	8 623.13 \$
Roberge	Seau, nettoyeur, vadrouille, pièges	55.71 \$
Les Ent. Combinées	Location lignes SIP Septembre	103.48 \$
Alarme La-Sar	Changement code boîte vocale	63.24 \$
Techni-Lab	Analyses eau 5 et 20 Août	250.65 \$
Patrick Bouchard	Problème internet station pompage	550.00 \$
Télébec	Système alarme EC 10-09	121.58 \$
Ville de Macamic	Entente Aqueduc Août	3 041.32 \$
Impression Recto-Verso	Carte coupée et plastifiée	50.72 \$
Station du coin	Essence sans-plomb	128.44 \$
	Essence ss-plomb/super ss-plomb	190.38 \$
	Essence sans-plomb	70.00 \$
Buro Concept	Cartouche Laser noire	123.23 \$
	Correcteurs	28.10 \$
Norfil	Achat chlore	275.44 \$
	Crédit contenants	(155.22) \$
Quincaillerie Palmarolle	Matériaux cabane et marches	81.71 \$
	Matériaux	161.94 \$
	Sel adouc, écrou, boulons	472.88 \$
	Ciment plastique, couteau, meule	39.91 \$
FQM Services	Réseau poste additionnel *2023	415.06 \$
MicroAge La Sarre	Frais de sauvegarde mensuels	72.42 \$
	Problème numérisation	89.66 \$
	Enlever l'inspecteur des règles 2FA	59.78 \$
	Formatage nouveau disque dur	266.72 \$
Les Ent. Élect. Roland R.	Branchement thermopompe	246.05 \$
Épicerie Marion	Traitement perce-oreilles	12.79 \$
Signazip	Commande panneaux divers	520.30 \$
Lucie Gravel	Frais déplacement Août	31.80 \$
	Frais déplacement Sep. (Colloque)	276.66 \$
Petite caisse	Lettre recommandée	13.39 \$
	Timbres	6.83 \$
<b>Total à payer par chèque</b>		<b>37 362.07 \$</b>
<b>À payer par virement Interac</b>		
VISA Desjardins	Frais Amazon Prime Septembre	11.49 \$
	Bandes réfléchissantes bacs village	13.22 \$
	Bandes réfléchissantes bacs village	13.22 \$
	Bandes réfléchissantes bacs village	13.22 \$
	Trousse premiers soins (Caserne)	34.48 \$
	Séjour Forestel Colloque	226.10 \$
	Déjeuner Forestel Colloque	63.47 \$
	Déshumidificateur aqueduc	301.22 \$
<b>Total à payer par virement Interac</b>		<b>676.42 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>49 027.50 \$</b>

**6- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

## 7- AFFAIRES EN DÉCOULANT

R24-10-155

### 7.1 Soumissions analyses d'eau potable 2024

IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Fernand Nadeau et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents;

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par ActLabs, pour effectuer l'échantillonnage pour analyses d'eau potable à Gallichan;

ADOPTÉE

R24-10-156

### 7.2 Nouvelle résolution pour radars pédagogiques – Demande de subvention au PAVL 2024-2026 Volet Soutien

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- ✓ l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Mme Nathalie Shink, APPUYÉE par M. Jacklin Chabot, est unanimement résolu et adopté que le conseil de la

municipalité de Gallichan autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Maude Touzin est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable;

ADOPTÉE

\*\*\*Comme le projet ne cadre finalement pas dans le PAVL Volet Soutien, il sera présenté dans le PAFFSR (Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière) le mois prochain.

### **7.3 Panneau vide à l'entrée du village – idée marquise**

Info – Pas nécessairement une marquise, mais y afficher quelque chose pour toujours avoir de l'info. Toujours à la recherche de suggestions.

### **7.4 Gros panneau pompiers**

Info – Va changer seulement l'an prochain, avec nouveau logo (valeur de 300\$ avec 5 ans de vie)

### **7.5 Démantèlement des bandes de la patinoire**

Info – Bandes à donner le vendredi 4 octobre de 8 :00 à midi. M. Roger Cadotte ira en chercher.

R24-10-157

## **8- CHANGEMENT DE SOUMISSIONNAIRE POUR DALLE DE BÉTON – BÉTON MS**

ATTENDU QUE l'entrepreneur Construction Serge Béton s'est désisté du contrat qui lui avait été octroyé pour faire la dalle de béton pour la nouvelle patinoire;

ATTENDU QU' une deuxième enveloppe avait été reçue lors de l'appel d'offres dudit contrat;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot APPUYÉ par M. Richard Vallières et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte la soumission tel que présentée par Béton MS, pour effectuer les travaux d'une dalle de béton 42 pieds x 62 pieds, pour un montant total de 42,664\$, excluant taxes, incluant la base de béton de 6 pouces, armature de 15 mm aux 16 pouces carrés, béton 32 MPA, isolant rigide 1 ½ avec polythène fort, coffrage, traits de scie, mise en place et finition du béton à la machine, considérant qu'il est le seul soumissionnaire conforme;

QUE M. Serge Marquis, maire, et Mme Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Gallichan;

ADOPTÉE

R24-10-158

## **9- RÉOLUTION DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES**

ATTENDU QUE nous avons fait une demande de gré à gré pour l'ouverture des rues municipales;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

QUE le conseil municipal accepte la soumission telle que présentée par M. Guillaume Breton, pour effectuer le déneigement des cours municipales de Gallichan, pour l'hiver 2024-2025 au coût de 110.00\$ l'heure;

ADOPTÉE

R24-10-159

**10- RÉSOLUTION REDDITION DE COMPTE PAVL (PPA-CE)**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Gallichan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Richard Vallières, APPUYÉE par M. Fernand Nadeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Gallichan approuve les dépenses d'un montant de 31,501.24\$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

ADOPTÉE

**11- RÉSOLUTION ADJUDICATION EMPRUNT**

Reportée

**12- AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT – CONCERNANT LA DIMINUTION DU NOMBRE D'ÉLUS – ÉLECTION 2025**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Mme Nathalie Shink conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #268, décrétant la diminution du nombre d'élus à l'élection 2025.

Le projet de règlement sera présenté à la séance de novembre 2024.

**R24-10-160**

**13- RÉSOLUTION VENTES DE TERRAINS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le conseil municipal a été approché par quelques citoyens qui aimeraient acquérir une parcelle de terrain adjacent au leur afin d'agrandir leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink APPUYÉ par M. Jacklin Chabot et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents;

QUE des terrains qui sont adjacents à certains terrains de la municipalité seront mis en vente de façon exceptionnelle pour accommoder nos citoyens;

CEUX-CI recevront une lettre d'invitation à déposer une offre raisonnable et le conseil décidera de la recevabilité à la séance de décembre. En 2025, les terrains qui n'auront pas été vendus, seront offerts à nouveau en vente libre.

ADOPTÉE

**R24-10-161**

**14- RÉSOLUTION SERVICES PIERRE GOULET**

ATTENDU QUE le MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) demande aux municipalités de faire un bilan annuel, pour la stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU QUE le MAMH oblige la municipalité de Gallichan à faire appel à un expert en écoute de fuites sur le réseau d'aqueduc de la municipalité de Gallichan;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot APPUYÉ par M. Richard Vallières et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal accepte la soumission telle que présentée par Services Pierre Goulet, expert en écoute de fuites, pour un montant total de 2,000\$, excluant taxes, incluant l'écoute de tous les services présents sur le réseau d'aqueduc, de tous les autres contacts disponibles sur le réseau, incluant les purges et les vannes de réseau; pour faire la corrélation acoustique aux endroits présentant des bruits après un minimum de deux écoutes, la localisation des conduites principales et des services dans les zones de fuites, le marquage précis des fuites à la peinture plus la pose d'un clou « PK » avec ruban ou pose d'un piquet et ruban dans les cas où les fuites sont situées « hors rue »; la production d'un croquis montrant la position de la fuite avec des mesures à partir d'un point connu, et la rédaction d'un rapport comprenant un résumé des résultats, les croquis des fuites et autres anomalies, ainsi que des photos des différentes fuites et/ou anomalies rencontrées;

ADOPTÉE

**R24-10-162**

**15- RÉSOLUTION FACTURE ENTENTE SERVICES SÉCURITÉ INCENDIE -2<sup>E</sup> VERSEMENT 2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Fernand Nadeau, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents;

QUE le conseil municipal accepte de payer la facture du 2<sup>e</sup> versement de Ville de La Sarre pour un montant de 15,546\$, pour couvrir notre entente en sécurité incendie;

ADOPTÉE

R24-10-163

**16- NOMMER UN AGENT DE LIAISON POUR LES EMPLOYÉS**

ATTENDU QUE la SST demande à la municipalité de Gallichan de nommer une personne responsable pour faire la liaison entre eux et le conseil municipal, concernant les employés;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink, APPUYÉ par M. Jacklin Chabot unanimement résolu;

QUE le conseil municipal accepte de nommer Mme Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière, comme agente de liaison pour les employés;

ADOPTÉE

**17- RAPPORT DES COMITÉS :**

**17.1 Travaux sur la patinoire :**

- Info – Les travaux pour la dalle de béton commenceront le 9 octobre 2024

**17.2 Travaux du drain à l'église :**

- Info – Commenceront le 16 octobre 2024 pour trois jours

**17.3 Trousse nouveaux arrivants + pièce de théâtre avec remise des trouses :**

- Info – La pièce de théâtre sera le 2 décembre 2024, les détails suivront

**17.4 Journal local Le Gallichan :**

- Info – L'édition d'octobre sortira le 4 octobre 2024

**18- SUJETS DIVERS :**

R24-10-164

**18.1 Formation OCaRE pour l'employé municipal :**

IL EST PROPOSÉ par M. Fernand Nadeau, APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents;

QUE le conseil municipal autorise l'employé municipal, M. Pascal Léveillé Lacerte, à faire la formation OCaRE – Captage et réseaux élémentaires d'eau potable, dans le but de réduire les frais d'échantillonnage;

QUE ladite formation est d'une somme de 600\$ (excluant les taxes) et d'une durée de 21 heures sur trois jours en vidéoconférence, débutant le 5 décembre 2024;

QUE le certificat de qualification en captage et réseau élémentaire d'eau potable est obligatoire pour toute personne qui effectue de façon autonome des travaux sur des petites installations de captage et de distribution d'eau, et qui s'assure que l'eau livrée est propre à la consommation humaine, conformément aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable;



ADOPTÉE

**18.2 L'inspecteur en télétravail du 20 octobre au 15 novembre 2024:**

Information

**18.3 Journée portes ouvertes à la caserne le 6 octobre 2024 de 10 :00 à 14 :00 :**

Invitation – Dans le cadre de la semaine de la prévention d'incendies

**18.4 Inspections et vérifications en sécurité incendie 2024-2025**

Information – Débutera dès octobre 2024, si la municipalité de Gallichan est choisie

R24-10-165

**18.5 Frais d'avocat pour dossiers FQM, si nécessaire**

IL EST PROPOSÉ par M. Fernand Nadeau, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents;

QUE le conseil municipal accepte les frais encourus si nécessaire, pour régler un litige en cours ;

ADOPTÉE

**19- DATES DES PROCHAINES RENCONTRES**

**19.1 Séance de travail**

Jeudi 31 octobre 2024 19 :00

**19.2 Séance ordinaire**

Jeudi 7 novembre 2024 19 :00

**20- PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Une seule question concernant les castors

R24-10-166

**21- FERMETURE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 :57 et PROPOSÉE par M. Fernand Nadeau APPUYÉE par M. Jacklin Chabot et unanimement résolu par les conseiller(ères) présents;

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
M. Serge Marquis  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Maude Touzin  
Directrice générale adjointe/greffière